



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2024-4-10

R Prefecture

PÉRIGORD-LIMOUSIN

Communauté de communes

02424400752-20240926-2024-4-10-DE

Recu le 02/10/2024

Département de la

DORDOGNE

Séance du 26 septembre 2024

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

St Paul la Roche

Date de la convocation et

envoi de la note de

synthèse :

17/09/2024

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Etaient présent(e)s

Mesdames : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, LAGARDE Bernadette, LARRIEUX Isabelle, MARCETEAU Dominique, DESGRAUPES Maryline (suppléante de P. Démarthon),

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUSSUTOUR Bernard, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel,

Excusés et procurations : MAURUSSANE Annick (a donné pouvoir à P. Cournarie), MAGNE Muriel (a donné pouvoir à P. Gimenez), DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante M. Desgraupes) HYVOZ Isabelle (a donné pouvoir à M. Dobbels), VAURIAC Bernard (a donné pouvoir à M. Faure), JUGE Jean-Claude (a donné pouvoir à F. Decarpentrie) WARNEZ Fabienne (a donné pouvoir à P. Privat),

Absents : COUTURIER Pierre-Yves, SEDAN Francis,

M. Raphaël CHIPEAUX est désigné secrétaire de séance.

Clôture du budget annexe « bâtiments »

La Communauté de Communes Périgord-Limousin compte 1 budget principal et 8 budgets annexes :

- Budget annexe tourisme
- Budget annexe économie
- Budget annexe bâtiments
- Budget annexe urbanisme
- Budget annexe REOMI
- Budget annexe ZAE grand gué
- Budget annexe ZAE labourie
- Budget annexe ZAE négrondes

Dans une optique de simplification, il est proposé de supprimer le budget annexe « bâtiments », et de réintégrer son activité dans le cadre du Budget Principal.

Une comptabilité analytique sera également conservée afin de séparer les différents sites concernés (par ex. La poste, le cabinet de radiologie, les maisons médicales, le siège de la CC, la MSP....). Cela permettra, entre autres, de pouvoir justifier des dépenses et recettes des sites pour lesquels nous avons des locataires et où nous récupérons des charges (par ex. MSP, La poste, M médicales ...)

Une partie de ces activités étant assujetties à la TVA, l'assujettissement à la TVA se fera dans le Budget principal.

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 27 septembre 2024
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20240926-2024_4_10-DE
Reçu le 02/10/2024

Il convient aussi de solliciter l'accord de la trésorerie pour intégrer au Budget Principal le budget annexe bâtiments suite au passage à la M57.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE DE CLOTURER le budget annexe bâtiments dès la fin de l'exercice 2024 au 31/12/2024 (et donc la suppression de ce budget). L'intégralité du budget annexe bâtiment (actif et du passif et les résultats) sera intégré en gestion 2025, dans le budget principal de la Communauté de communes.**
- **DECIDE DE SOLLICITER auprès du service des impôts une modification dans l'assujettissement à la TVA, soit l'assujettissement dans le cadre du BUDGET PRINCIPAL du service :**
 - **De la Maison des Services Publics (MSP)**
 - **Les logements à Cognac**
 - **La Poste****(pour rappel, le Budget Principal est déjà assujetti à la TVA pour la « gendarmerie »)**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette clôture et de signer tous les documents s'y rapportant.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 27 septembre 2024
Le Président,

Michel AUGEIX

